

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS332

présenté par

M. Catteau, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Bentz, Mme Dogor-Such, M. Frappé, Mme Lavalette,
Mme Levavasseur, M. Marchio, Mme Mélin et M. Muller

ARTICLE 23

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que nous nous situons dans un contexte national de pénurie de médecins, où plus de 11 % de Français ne disposent pas d'un médecin traitant, la création d'une quatrième année du Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale est actée depuis la réforme de troisième cycle des études médicales d'avril 2017.

La mise en place d'une quatrième année du DES de médecine générale n'est pas raisonnable, ce d'autant que le nombre de Praticiens agréés maîtres de stage des universités (PAMSU), malgré qu'il soit en hausse, est insuffisant pour garantir des conditions sécuritaires et professionnalisantes aux 6.500 étudiants qui effectuent chaque année un stage ambulatoire.

Reporter l'entrée dans la vie active des étudiants en médecine générale est contradictoire avec l'ouverture potentielle de nouveaux cabinets médicaux. C'est la raison pour laquelle, alors qu'il n'est pas envisageable d'accroître les difficultés rencontrées par les Français dans l'accès aux soins, la suppression de cet article est nécessaire.